



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°08/2021

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 25 octobre 2021

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2022. Ce sixième budget de Jorat-Mézières est équilibré et présente un excédent de revenus de Fr. 39'000.-.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 3 décembre 2021,
vu le préavis municipal N° 08/2021,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'accepter le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2022, tel que présenté avec un excédent de revenus de Fr. 39'000.-.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic : Patrice Guenat

La Secrétaire : Valérie Pasteris

Annexe : budget 2022

Municipal responsable : M. Patrice Guenat, Syndic

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2021.